

REGLEMENT

Le Figeac Athlétisme Club organise un Trail Urbain à FIGEAC le samedi 29 Juin 2019.

Epreuves :

Le trail urbain de Figeac propose 2 distances plus une randonnée selon les conditions suivantes :

- > Le 8 km, départ du parking des Pratges, traversée du Célé puis découverte du centre de Figeac par d'étroites ruelles et différents monuments, puis retour par la passerelle du Célé pour l'arrivée.(dénivelé positif de l'ordre de 150 m).
- > Le 12 km, départ du parking des Pratges, traversée du Célé puis découverte du centre de Figeac par d'étroites ruelles et différents monuments , retour par la passerelle du Célé , puis une boucle en passant par le point de vue du single et arrivée rive gauche du Célé.(dénivelé positif de l'ordre de 200m).
- > La randonnée de 8 km, départ des Pratges, passage sur la passerelle et découverte de Figeac puis retour aux Pratges par la passerelle.

Le départ de la marche est prévu à 18h15 et des courses à 18 heures 30 aux Pratges à FIGEAC. Un fléchage balisera les circuits. L'arrivée se fera aux Pratges.

Challenge par équipe

Un challenge par équipe est proposé sur la distance du 8km. Les équipes désireuses d'y participer devront fournir une liste d'au moins 5 coureurs. Le classement est réalisé sur le total des 5 meilleurs temps de chaque équipe.

Inscriptions :

Les inscriptions se font par courrier, par internet (sur le site www.figeactrail.fr) et le jour de la course de 15h30 à 17h30 avec une majoration de 1€ (sauf pour les marcheurs). Le retrait des dossards se fera aux Pratges, le samedi 22 Juin 2019 à partir de 15H30 à 17h30. Les engagements sont ouverts à partir de la catégorie cadet jusqu'à vétéran pour le 8 km et 12km.

Pour les coureurs mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Chaque participant devra fournir obligatoirement, soit une licence FFA ou UFOLEP en cours de validité, soit un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (exemplaire conservé par les organisateurs). Aucune décharge de responsabilité ou d'attestation sur l'honneur ne sera acceptée.

Attention : inscriptions limitées à 400 participants.

Droit d'inscription :

- > Le 12 km : 12 euros (+1€ jour de la course)
- > Le 8 km : 10 euros (+1€ jour de la course)
- > La marche : 8€ euros

En cas de non-participation pour quelque raison que ce soit, les participants ne pourront prétendre au remboursement des droits d'engagement. Cependant en cas d'annulation de l'épreuve, la participation financière sera remboursée en totalité.

Préinscriptions : par courrier à M. BERTON Julien 358, impasse des Acacias 46160 Gréalou. L'inscription ne sera validée qu'à partir du moment où le dossier sera complet (bulletin d'inscription complet, certificat ou licence, frais d'inscription à jour et autorisation parentale pour les mineurs).

Les chèques sont à libeller à l'ordre du Figeac Athlétisme Club.

Parcours, horaires, acceptation d'une annulation :

Les horaires de départ des courses sont les suivants :

18h15 marche

18h30 le 8 km et le 12 km

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ, les lieux de départ, le parcours, le lieu d'arrivée final des épreuves. Elle se réserve également le droit d'annuler une ou les épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Ravitaillement :

Des ravitaillements seront mis à disposition :

1 ravitaillement pour les circuits du 8km et 12km

1 ravitaillement à l'arrivée.

Récompense:

Seront récompensés sur le circuit du 8km et 12km :

Les 3 premiers du scratch homme et femme et ensuite le premier de chaque catégorie homme et femme sans cumul.

La remise des récompenses s'effectuera à la fin des courses à partir de 20h00.

Assistance médicale :

Elle sera assurée par un organisme agréé.

Intendance :

Possibilité de prendre une douche à la plaine des jeux de Londieu à 1 km de l'arrivée.

Sécurité :

Le parcours étant ouvert à la circulation, chaque concurrent devra obligatoirement respecter le Code de la Route. A toute traversée de route, le coureur a obligation d'emprunter le passage piéton sous peine de disqualification. La sécurité de la course sera assurée par des signaleurs. Les suiveurs à vélo ou engins motorisés sont interdits pendant l'épreuve.

Droit à l'image :

L'organisation se réserve le droit de publier des photographies des participants.

Protection de la vie privée

1. Fichiers informatiques et publication des résultats

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et

libertés », chaque organisateur se doit de préciser aux participants de l'existence de fichiers contenant des informations personnelles et du droit d'accès et de rectification dont ils disposent.

2. Publication des résultats

Conformément aux dispositions de la même loi, et à la demande de la Commission Informatique et libertés (CNIL), chaque organisateur s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

3. Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support, sur un territoire donné (département du Lot) et pour une durée limitée (5 ans).

Buffet froid :

Après la course et pour ceux qui le désirent, un buffet est prévu sur place. Gratuit pour les coureurs et marcheurs.

Assurance :

Les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de la MAIF sous le numéro 4121633J. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants NON LICENCIÉS de s'assurer personnellement.

Acceptation du règlement :

La participation aux épreuves implique l'acceptation et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichiers informatiques dont les données leur sont accessibles et modifiables sur demande. Les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve.

Par ailleurs les participants autorisent à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de cinq années.